Répondre aux attentes en matière de transparence et au-delà :

comment la Mauritanie et le Malawi bénéficient du renforcement des capacités de rapportage climatique

Étude de cas
Mars 2022

iied

À propos des auteurs

Illari Aragon est chercheuse au sein du Groupe changement climatique de l'IIED (illari.aragon@iied.org).

Fernanda Alcobé est chercheuse au sein du Groupe changement climatique de l'IIED (fernanda.alcobe@iied.org).

Yamikani J.D. Idriss est responsable environnement au sein du ministère malawien des Forêts et des Ressources naturelles. C'est le négociateur et coordinateur de la transparence de la CCNUCC pour le groupe des PMA.

Sidi Mohamed EL Wavi est le directeur de la direction Climat et Économie verte du ministère mauritanien de l'Environnement et du Développement durable.

Fall Oumar est un économiste agricole et consultant indépendant en gouvernance institutionnelle.

Sidaty Dah est un expert en climat et consultant indépendant en gouvernance climatique.

Pour en savoir plus sur cette étude de cas

La présente étude de cas fait partie d'une série en cours dans laquelle les Pays les moins avancés partagent leurs expériences, leurs réussites et les défis auxquels ils sont confrontés en matière de renforcement des politiques et cadres législatifs nationaux à des fins de lutte contre le changement climatique. Cette série fournit des enseignements exploitables et permet d'assurer un apprentissage mutuel pour soutenir les objectifs climatiques. Parmi les autres publications de la série, on peut citer :

Camara, IF, Jallow, AAK, Jallow, BZ et Swaby, GSA (2021) Towards a low-carbon climate-resilient future. Developing The Gambia's 2050 Climate Vision. IIED, Londres. pubs.iied.org/20271IIED

Ayalew, MM, Gebreyes, BY et Tenzing, J (2020) Transitioning to a low-carbon economy. Lessons from Ethiopia's progressive climate policy. IIED, Londres. pubs.iied.org/17768IIED

Swaby, GSA et Sokolowski, A (2020) Long-term planning for climate and development. Ideas from and for the Least Developed Countries. IIED, Londres. pubs.iied.org/17759IIED

Namgyel, T, Gebreyes, BY et Tenzing, J (2018) From global ambition to country action. Low-carbon climate-resilient development in Bhutan. IIED, Londres. pubs.iied.org/17477IIED

Élaboré par le Groupe changement climatique de l'IIED

En collaboration avec des organisations et individus partenaires des pays en développement, le Groupe changement climatique mène des travaux de premier plan sur l'adaptation aux changements climatiques.

Publié par l'IIED, mars 2022

Aragon, I, Alcobé, F, Idriss, YJD, EL Wavi, SM, Oumar, F et Dah, S (2022) Répondre aux attentes en matière de transparence et au-delà : comment la Mauritanie et le Malawi bénéficient du renforcement des capacités de rapportage climatique. IIED, Londres.

http://pubs.iied.org/fr/20706iied

ISBN 978-1-78431-956-4

International Institute for Environment and Development, Third Floor, 235 High Holborn, Londres, WC1V 7DN, Royaume-Uni
Tél. : +44 (0)20 3463 7399 I www.iied.org

@iied
www.facebook.com/theIIED

D'autres publications sont disponibles sur http://pubs.iied.org

L'IIED est un organisme de bienfaisance immatriculé en Angleterre sous le numéro 800066 et en Écosse sous le numéro SC039864, et une société à responsabilité limitée par garantie immatriculée en Angleterre sous le numéro 2188452.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 2

Mauritanie : le recours aux normes internationales afin de favoriser le changement à l'échelle nationale 4

Créer une structure de rapportage à la hauteur des ambitions 5
Asseoir une culture d'apprentissage : préparer, essayer, réfléchir, affiner 7
Utiliser des mécanismes internationaux pour faire évoluer les systèmes nationaux 7

Malawi : l'adoption d'une approche holistique en matière de transparence 10

Obtenir un soutien international 10
Mettre en place une approche intégrée à l'égard des données 11
Prendre en compte différents programmes mondiaux 11
Veiller à ce que les nouveaux systèmes soient adaptés aux programmes nationaux 12
Investir dans les ressources humaines et les systèmes 12

Conclusion et enseignements exploitable 14

Apprendre par la pratique : à tous les niveaux, entre les pays 14
Obtenir un soutien politique 14
Concevoir des solutions globales pérennes 15
Faire des demandes de soutien ciblées 15
Perspectives d'avenir 16

Notes 17

01

Introduction

L'Accord de Paris, régime climatique adopté en 2015 à l'échelle mondiale, repose sur la transparence. Dans la mesure où les pays décident de leurs propres contributions à l'effort mondial de lutte contre le changement climatique, un rapportage transparent est essentiel afin de déterminer si les objectifs fixés au niveau national sont atteints et d'encourager à viser plus haut. La transparence n'est pas une notion récente dans ce domaine, le Cadre de transparence renforcée (CTR) de l'Accord de Paris s'appuyant déjà sur un système de transparence mis en place en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), mais y parvenir peut constituer un vrai défi.

Alors que les pays développés mettent en œuvre depuis des décennies des mécanismes de transparence en vertu de la CCNUCC leur permettant d'assurer un rapportage fréquent et détaillé, l'expérience des pays en développement en matière de rapportage est bien moindre, notamment pour les Pays les moins avancés (PMA). Ces pays n'ont pas eu la possibilité de renforcer leurs institutions, leurs ressources humaines et leur collecte de données aux niveaux requis par le système de transparence « renforcée » de l'Accord de Paris, qui impose un rapportage plus fréquent et complet que jamais.

Le temps presse : les premiers rapports de transparence imposés par le CTR doivent être rendus en 2024, puis tous les deux ans. En vue de ce rapportage, les pays peuvent mettre à profit ce temps qu'il leur reste : en évaluant leur capacité globale à se conformer au CTR, en s'inspirant des expériences engrangées en matière de rapportage et des mécanismes en place, et en identifiant les lacunes, les défis et les besoins en renforcement des capacités.

Le Malawi et la Mauritanie s'appuient tous deux sur les nouvelles obligations en matière de rapportage prévues par la CCNUCC et l'Accord de Paris afin de renforcer les capacités de mise en œuvre de la transparence de leurs institutions nationales. Leurs efforts révèlent certains des bénéfices et opportunités découlant de la préparation à la mise en œuvre du CTR au niveau national. Ces deux pays développent une vision d'avenir susceptible d'aider d'autres pays, notamment les PMA, à faire de même.

Briquettes de biomasse produites au Malawi à l'aide de presses à partir de résidus de culture et de biomasse, pour servir de source d'énergie renouvelable alternative pour la cuisson.

02

Mauritanie : le recours aux normes internationales afin de favoriser le changement à l'échelle nationale

La Mauritanie est un pays côtier situé dans le nord-ouest de l'Afrique dont la superficie s'élève à 1,03 million de km². Le désert recouvre les deux tiers du pays, environ 0,5 % des terres étant des terres arables et 14 % étant des terres pastorales.[1] La majorité de la population mauritanienne (environ 4,5 millions d'individus) vivent dans des villes situées dans le sud du pays. L'économie nationale repose principalement sur l'agriculture, le bétail, la pêche et les minéraux.[2]

Bien que confrontée à de nombreux défis en matière de développement, la Mauritanie s'est forgée une réputation de leader dans le domaine du rapportage climatique à l'échelle nationale :[1]

- En 2016, c'est le premier PMA à présenter un rapport biennal actualisé (RBA) accompagné d'un rapport d'inventaire national (encadré 1)
- À l'heure où nous rédigeons ces lignes, c'est le seul PMA à avoir présenté deux RBA et quatre communications nationales.

Ces performances remarquables s'expliquent par la création d'une structure de mesure, notification et vérification (*monitoring, reporting and verification*, MRV) simple mais solide, qui intègre un large éventail d'agences gouvernementales au niveau national et local. Nous allons à présent examiner comment la Mauritanie en est arrivée là et comment elle se projette dans l'avenir.

Encadré 1. Rapports biennaux actualisés (RBA)

Ces rapports sont imposés par la CCNUCC aux pays non visés à l'Annexe 1, à savoir les pays en développement. En voici les principaux éléments :

- Un point sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre (GES) ;
- Des informations relatives aux mesures d'atténuation adoptées et à leurs effets ;
- Un aperçu des contraintes, des lacunes, des besoins et du soutien reçu.[3]

Créer une structure de rapportage à la hauteur des ambitions

Après s'être fixé comme objectif de présenter un RBA en 2016, la Mauritanie s'est lancée dans la création d'une structure MRV à la hauteur de cette ambition (figure 1). Cette première structure MRV du pays, qui est toujours utilisée, rassemblait trois principaux éléments :

- Une **unité de coordination** : sous l'autorité du ministère de l'Environnement et du Développement durable
- Un **groupe de partenaires** : un réseau de représentants de ministères et autres agences gouvernementales régionales qui produisent et recueillent des informations liées au climat
- Un **groupe d'experts** : une équipe composée de consultants indépendants.

Grâce aux données fournies par le groupe de partenaires, et sous la supervision et les ordres de l'unité de coordination, le groupe d'experts prépare l'inventaire GES national et les RBA. Les rapports sont ensuite examinés par le groupe de partenaires avant d'être publiés et diffusés par l'unité de coordination.

Le bétail, par exemple les vaches, constitue une partie importante de l'économie mauritanienne.

FIGURE 1. STRUCTURE DE MESURE, NOTIFICATION ET VÉRIFICATION (MRV) DES QUESTIONS CLIMATIQUES ACTUELLEMENT EN PLACE EN MAURITANIE

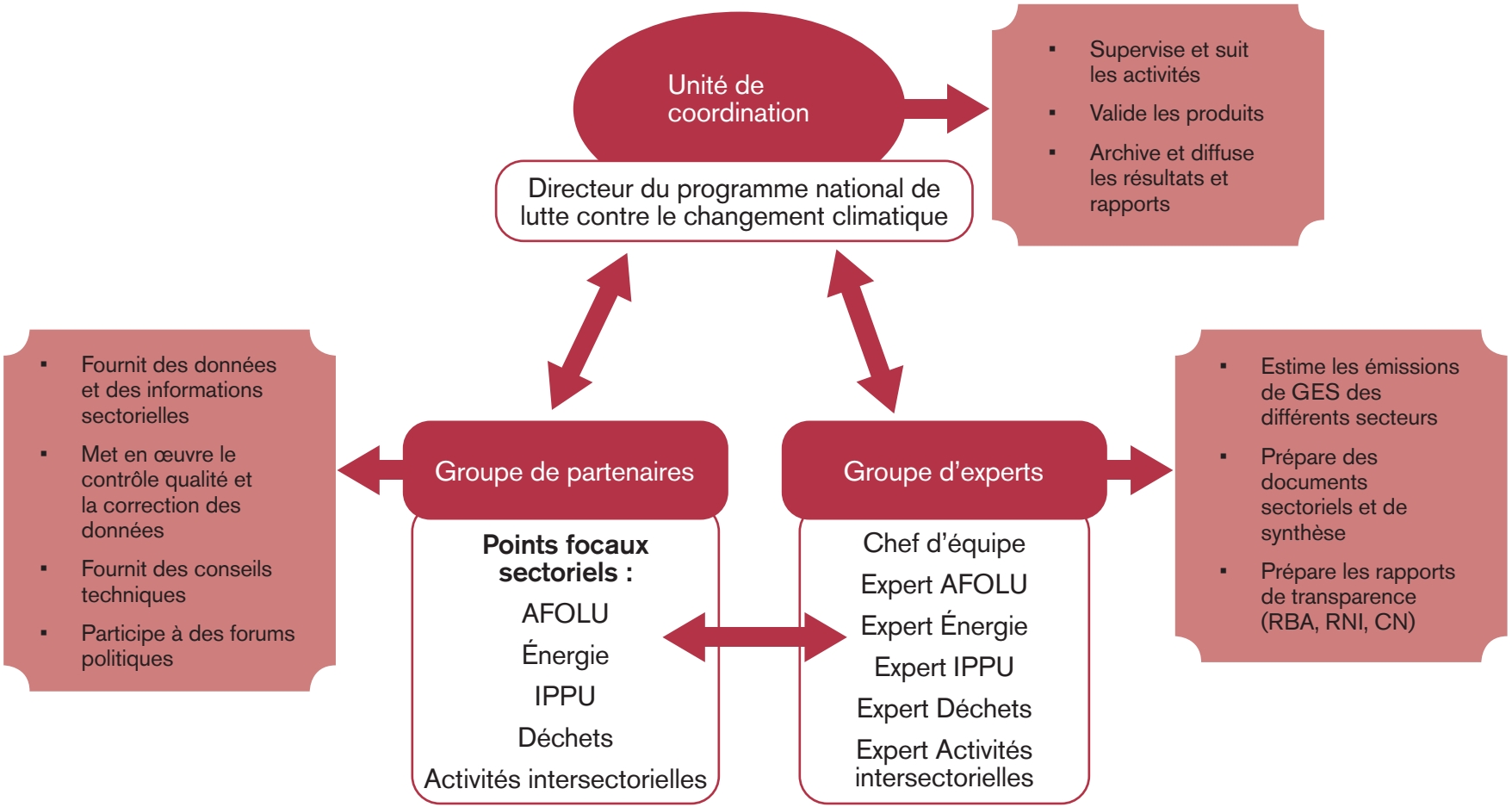

AFOLU : agriculture, sylviculture et autres utilisations des terres ; IPPU : procédés industriels et utilisation de produits ; CN : communication nationale ; RIN : rapport d'inventaire national ; GES : gaz à effet de serre.

Adapté avec autorisation du rapport biennal actualisé (RBA) de la Mauritanie (2021). RBA 2. https://unfccc.int/documents/271309

Asseoir une culture d'apprentissage : préparer, essayer, réfléchir, affiner

Apprendre par la pratique. La préparation des communications nationales et des RBA ont permis à la Mauritanie d'avoir une meilleure connaissance de ses lacunes techniques et institutionnelles et de ses besoins à l'échelle nationale. Il était crucial de procéder à l'analyse technique du RBA, grâce aux retours d'information et échanges avec d'autres experts issus de pays développés et en développement, afin d'identifier la prochaine étape du pays : passer de la structure MRV actuelle, à savoir un dispositif institutionnel simple, à un système national plus complet et formalisé. Lors de ces années passées à travailler sur des rapports successifs, la Mauritanie a non seulement amélioré son rapportage mais a également développé une proposition de nouveau système MRV national : un système à la fois adapté au contexte national et à même de répondre aux normes de contrôle du CTR (figure 2). Ce système devrait être lancé fin 2023.

Solliciter et coordonner les parties prenantes. Afin de préparer les communications nationales et les RBA, différents types d'informations doivent régulièrement être recueillies à partir de plusieurs sources avant d'être transformées en données exploitables. À cet égard, l'élaboration des premiers rapports n'a pas été facile et a mis en évidence une lacune : il n'existait aucun processus officiel permettant de faire participer toutes les institutions du secteur produisant et recueillant des informations liées au climat (on parle ici des ministères et autres échelons gouvernementaux, des agences, des universités, des industries, de la société civile et autres). Afin de permettre le partage des données requis, la Mauritanie a mis au point un mécanisme officiel de coordination entre les ministères concernés. Elle a également créé une plateforme en ligne de gestion des connaissances en soutien au processus d'élaboration et d'évaluation des effets des mesures d'atténuation.

Assurer une formation continue. Comme de nombreux PMA, la Mauritanie ne disposait pas d'experts fonctionnaires à même de répondre aux obligations internationales de rapportage climatique, et connaissait une importante rotation de ses effectifs. Le pays a cherché à surmonter ces obstacles en menant régulièrement des séances de formation et sensibilisation à l'échelle nationale, et en encourageant les experts mauritaniens à participer à des ateliers régionaux et autres activités de renforcement des capacités. La formation continue s'est révélée être un élément déterminant dans la fidélisation d'un nombre satisfaisant d'experts du secteur en mesure d'apporter un soutien à différents stades du processus de rapportage, tels que la collecte de données, les estimations, et l'amélioration de la qualité des données. À titre complémentaire, la Mauritanie a créé et maintient une base de données de professionnels qualifiés permettant d'assurer leur suivi et leur participation au processus.

Utiliser des mécanismes internationaux pour faire évoluer les systèmes nationaux

Élaborer des systèmes tournés vers l'avenir. En appliquant les enseignements décrits ci-dessus, la Mauritanie se prépare à remettre son premier rapport de transparence renforcée. Le remodelage de la structure MRV de la Mauritanie conformément aux dispositions du CTR (voir la figure 2) a été entrepris par la direction Climat et Économie verte du ministère mauritanien de l'Environnement et du Développement durable. Le plan d'action révisé a été défini en 2019 ; le ministère souhaiterait lancer le système MRV proposé d'ici la fin 2023. Le principal objectif de la structure MRV proposée est d'orienter le développement, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme de lutte contre les changements climatiques du pays ainsi que la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN) de la Mauritanie.

La nouvelle structure MRV intègre des groupes thématiques dans le cadre d'un réseau national de points focaux sectoriels ; cela permettra à la Mauritanie de communiquer l'ensemble des informations devant figurer dans les prochains rapports biennaux de transparence (RBT). L'ensemble de groupes de travail proposés (finances, atténuation et autres tel qu'indiqué à la figure 2) seront progressivement composés d'experts locaux dédiés. En tant que membres de la structure gouvernementale, ils seront en mesure de s'occuper de nouveaux éléments du rapportage et/ou d'éléments plus détaillés tels que les actions d'adaptation et d'atténuation et le soutien requis.

Mais afin de mettre en œuvre la structure MRV proposée et de poursuivre le développement de dispositifs institutionnels solides à même de satisfaire aux normes de rapportage internationales, la Mauritanie doit :

- Mener en permanence des activités adéquates de renforcement des capacités
- Obtenir des aides internationales.

Renforcer les capacités techniques. La Mauritanie est encore confrontée à des défis en termes de capacités techniques de renforcement de la qualité et de l'exhaustivité de ses rapports. Une plus grande expertise est requise, par exemple afin de mener des évaluations d'atténuation et de soutien ; de collecter et traiter les données pertinentes ; d'utiliser des méthodes d'estimation des émissions de GES ; et d'assurer un suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation. De plus, le CTR introduit de nouvelles obligations de rapportage imposant de disposer d'un savoir-faire technique plus poussé. Afin de relever ce défi, la Mauritanie intensifiera ses activités de renforcement des capacités via un projet récemment approuvé, soutenu par l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence (Capacity-Building Initiative for Transparency, CBIT, voir l'encadré 2 p. 11).

Obtenir un soutien politique. La Mauritanie tâche d'obtenir un soutien politique plus conséquent en donnant davantage de visibilité aux obligations internationales de rapportage climatique dans les hautes sphères de gouvernance. Le pays intègre également la planification du rapportage dans d'autres processus de planification nationaux tels que la Stratégie nationale de sécurité alimentaire et la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP), la vision du développement du pays pour 2020-2030.

Des chameaux dans le désert mauritanien. Le désert recouvre les deux tiers du pays, environ 0,5 % des terres étant des terres arables et 14 % étant des terres pastorales.

FIGURE 2. STRUCTURE PROPOSÉE DE MESURE, NOTIFICATION ET VÉRIFICATION (MRV) DE LA MAURITANIE, DONT LE LANCEMENT EST PRÉVU EN 2023

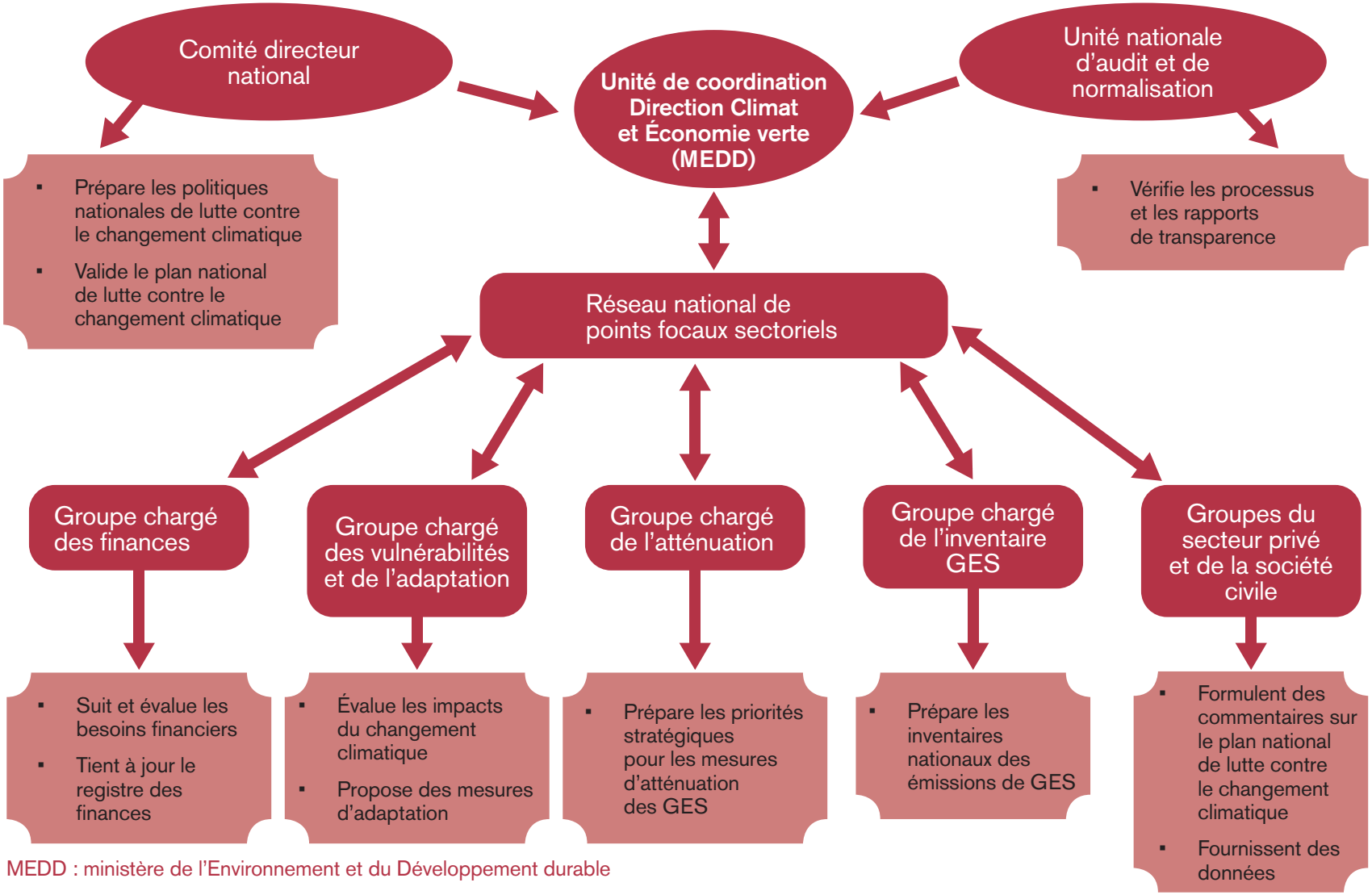

MEDD : ministère de l'Environnement et du Développement durable

Adapté avec autorisation du rapport biennal actualisé (RBA) de la Mauritanie (2021). RBA 2. https://unfccc.int/documents/271309

03

Malawi : l'adoption d'une approche holistique en matière de transparence

Le Malawi est un petit pays enclavé situé dans le sud de l'Afrique dont la superficie s'élève à 118 500 km².[4] Il est considéré comme l'un des pays d'Afrique subsaharienne les plus exposés aux effets du changement climatique,[5] principalement en raison de sa dépendance à l'agriculture pluviale. Au total, 80 % des quelque 18 millions d'habitants dépendent d'une forme d'agriculture.[4]

Le Malawi émet très peu de GES, à savoir 0,04 % des émissions globales en 2015. Pourtant, même s'il contribue faiblement à la crise climatique, le Malawi est un fervent défenseur de politiques ambitieuses en la matière : sa CDN actualisée, soumise en juillet 2021, réaffirme l'engagement du pays à jouer un rôle dans la réduction des émissions de GES à l'échelle mondiale tout en renforçant sa résilience via l'adaptation.

L'ambition du Malawi se reflète non seulement dans ses objectifs, mais également dans la façon dont il envisage d'effectuer un suivi et de rendre compte de ces objectifs. Nous allons à présent examiner le projet de renforcement des capacités transformationnelles lancé par le Malawi afin de mettre en œuvre le CTR.

Obtenir un soutien international

Aux côtés de la Mauritanie, le Malawi est l'un des PMA à bénéficier d'un financement de la CBIT pour son projet (encadré 2).

L'objectif global du projet « Cadre de transparence pour le climat du Malawi », soutenu par la CBIT, est de renforcer la capacité des institutions nationales et des experts nationaux à répondre aux obligations prévues par le CTR. Ce projet se déroule de janvier 2021 à juin 2023.

Le projet proposé a été retenu pour les deux principales raisons suivantes :

- L'ensemble des parties prenantes clés ont participé à son développement
- Les lacunes que le pays devait combler à des fins de mise en œuvre efficace du CTR ont été correctement identifiées et formulées dès le début, à savoir :

- Une faiblesse des dispositifs institutionnels
- Une absence de systèmes de collecte et de stockage de données
- Une absence d'outils de collecte, d'analyse et d'archivage de données entraînant une disponibilité insuffisante des données
- Un manque d'expertise en matière de rapportage
- Un financement insuffisant.

Mettre en place une approche intégrée à l'égard des données

Une partie essentielle du projet consiste à mettre en place une plateforme en ligne chargée d'assurer la gestion des données liées au changement climatique. Les données collectées sur cette plateforme intégrée permettront au Malawi de suivre la mise en œuvre de la CDN, les émissions de GES, les mesures pour le climat et le soutien requis et reçu. La plateforme sera en mesure d'apporter un soutien à l'ensemble du cycle de gestion des données : de la collecte à l'analyse, et de la publication à l'archivage. Elle sera essentielle à la satisfaction des obligations de rapportage prévues par le CTR.

La mise en service de cette plateforme constituera un nouveau départ pour le Malawi. À l'heure actuelle, très peu de données relatives au climat sont collectées au niveau sectoriel, et lorsqu'elles sont collectées, elles ne sont pas compatibles avec les exigences du CTR, un lourd investissement manuel étant requis pour les adapter et les utiliser. Un système de gestion des données coordonné de haut niveau représenterait une grande avancée pour le pays, une véritable transition depuis processus fragmentés vers une approche structurée et pérenne.

Prendre en compte différents programmes mondiaux

Parallèlement à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, les pays en développement effectuent également des progrès eu égard à l'Agenda 2030 pour le développement durable. La plateforme de gestion des données du Malawi améliorera la disponibilité des données relatives au changement climatique non seulement à des fins de rapportage tel que prévu par l'Accord de Paris mais aussi dans l'optique d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD).

Cet effort de renforcement des synergies entre les impératifs liés au climat et les ODD permettra de réduire les doublons et de soutenir une prise de décision plus intégrée et éclairée. Cela en dit long sur la volonté du Malawi de contribuer efficacement et activement aux engagements mondiaux et de répondre aux besoins de développement de son peuple.

Encadré 2. L'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence (CBIT)

L'Accord de Paris a mis en place la CBIT afin d'aider les pays en développement à satisfaire aux obligations prévues par le CTR ; les pays souhaitant obtenir un soutien déposent une demande via le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

Les projets mis en œuvre dans le cadre de la CBIT doivent permettre aux pays de développer ou renforcer leurs capacités internes de suivi des progrès accomplis eu égard aux engagements nationaux pris en vertu de l'Accord de Paris, et d'élaborer des rapports plus complets et précis.

Les activités menées dans le cadre des projets financés par la CBIT comprennent la formation des institutions publiques (dont les universités), la coordination interinstitutionnelle, la coopération et le partage de connaissances au niveau régional, le renforcement des systèmes et cadres nationaux afin d'améliorer la qualité des données liées aux GES, d'assurer un suivi des financements de l'action climatique et de suivre les progrès réalisés en matière d'adaptation.

Veiller à ce que les nouveaux systèmes soient adaptés aux programmes nationaux

Pour le Malawi, satisfaire aux normes de transparence internationales ne se limite pas à contribuer au rapportage international. Le projet soutenu par la CBIT consiste à concrétiser une vision de l'efficacité qui permet d'offrir des avantages concrets à l'échelle nationale, notamment en renforçant l'accès et l'utilisation des données et en veillant à ce que ces données soient mises à la disposition des secteurs tributaires du climat tels que l'utilisation des terres et l'agriculture, à des fins de planification nationale.

La plateforme en ligne de gestion des données orientera les actions communautaires, les plans de développement locaux ainsi que les interventions étrangères visant à encourager le Malawi à se développer en tenant compte des impératifs liés au climat.

À titre d'exemple, la plateforme pourra éclairer les actions communautaires ou les politiques locales de sorte à aider les petits exploitants à améliorer les techniques agricoles permettant de réduire les émissions de méthane (CH_4) et de dioxyde de carbone (CO_2) causées respectivement par le bétail et la production agricole. Avec le temps, cela permettra de suivre l'état de la durabilité environnementale, l'un des catalyseurs identifiés dans la vision nationale du Malawi, publiée en 2021 (*Malawi 2063: An Inclusively Wealthy and Self-reliant Nation*).

Investir tant dans les ressources humaines que dans les systèmes

Le projet « Cadre de transparence pour le climat du Malawi » accorde une place de choix au développement des ressources humaines : il vise à renforcer les capacités des individus et des institutions et à en conserver les bénéfices bien après la fin du financement de la CBIT. De plus, l'accent mis par le Malawi sur le développement des individus a pour but de surmonter l'un des principaux obstacles au soutien apporté par les autorités gouvernementales à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris : une méconnaissance de l'Accord de Paris et un manque de reconnaissance du CTR et de la nécessité d'investir afin de satisfaire aux obligations internationales de rapportage.

Les aspects du projet liés à la formation et au renforcement des capacités comprendront :

- La formation des experts nationaux de tous les secteurs clés, y compris des experts au niveau départemental, afin de renforcer les connaissances techniques en matière de collecte, d'analyse, d'utilisation et d'archivage de données
- Un programme de formation des formateurs pour permettre aux experts du pays, de différents secteurs et domaines, de partager leurs connaissances
- Un soutien aux universités nationales pour qu'elles participent au processus de rapportage via des activités de recherche (par exemple sur les facteurs d'émission propres aux pays en développement) et de formation des étudiants
- Un programme d'échange entre pairs destiné aux représentants et experts gouvernementaux visant à encourager l'apprentissage Sud-Sud de sorte à appliquer au Malawi les bonnes pratiques d'autres pays et à réduire au fil du temps sa dépendance à l'égard des experts étrangers.

Cette approche globale en matière de développement des capacités permettra non seulement de renforcer les compétences et connaissances d'un grand nombre d'individus, mais également d'élaborer des cadres plus durables pour le renforcement des capacités locales, réduisant ainsi grandement la perte de savoir-faire due à une rotation élevée des effectifs gouvernementaux.

Des cultivateurs de thé au Malawi. L'Ethical Tea Partnership (ETP) a formé des cultivateurs de thé malawiens à la résilience au changement climatique.

04

Conclusion et enseignements exploitables

Les PMA désireux de rendre des comptes en vertu du Cadre de transparence renforcée (CTR) sont confrontés à de nombreux défis : il est nécessaire de renforcer à la fois les institutions nationales, les ressources humaines et la gestion des données. Bien que le renforcement de ces différents éléments permettrait également de soutenir les ambitions climatiques nationales, d'importantes ressources sont nécessaires. Par ailleurs, de nombreux pays en développement dépendent de consultants étrangers particulièrement coûteux afin de combler leurs lacunes au niveau des compétences et de se « maintenir à flot », créant de ce fait un épuisement des ressources. Ce modèle doit changer.

Les exemples de cette étude de cas permettent de tirer des enseignements exploitables pour d'autres pays en développement qui souhaitent se préparer à répondre aux exigences du CTR.

Apprendre par la pratique : à tous les niveaux, entre les pays

En Mauritanie, une approche spécifique fondée sur le recours à des experts nationaux, à de multiples parties prenantes et à la formation continue a permis de mettre en place un processus de rapportage grâce auquel plusieurs rapports ont été soumis ces dernières années. Cette expérience, accompagnée des connaissances acquises au niveau international (via le processus d'examen technique), a constitué un élément déterminant de la capacité de la Mauritanie à proposer un nouveau système MRV national en mesure de répondre aux futures exigences du CTR.

Obtenir un soutien politique

L'expérience de la Mauritanie nous montre que l'amélioration des compétences techniques n'est pas suffisante. Un engagement politique au plus haut niveau est indispensable afin de s'assurer que le rapportage climatique soit l'une des priorités des secteurs public et privé. En Mauritanie et au Malawi, ce soutien politique a été obtenu en partie en intégrant la planification du rapportage climatique dans d'autres

processus nationaux fondamentaux, dont les visions nationales et la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Concevoir des solutions globales pérennes

L'approche du Malawi illustre l'importance de concevoir des solutions impliquant différents acteurs et créant une base solide permettant de tirer des avantages de tout type, et non pas pour un seul secteur ou de manière isolée. La pérennisation de ces solutions a pris la forme suivante :

- Conception de systèmes de collecte et de stockage de données complets, durables et à même d'évoluer selon les besoins futurs, dans le cadre d'un plan national ou international
- Développement et conservation progressifs des ressources humaines nationales en partant de la base : renforcement de la coordination entre les institutions nationales ; autonomisation des universités locales ; investissement visant à renforcer la réserve d'experts ; et promotion des échanges d'apprentissage Sud-Sud
- Adoption d'une approche globale visant à intégrer d'autres engagements internationaux (tels que l'Agenda 2030) dans les solutions relevant du CTR, de sorte à éviter les doublons à l'échelle nationale et à renforcer la valeur politique de cette initiative.

Faire des demandes de soutien ciblées

Dans les deux exemples que nous avons examinés, les pays ont fait des propositions qui ont été retenues et bénéficieront ainsi du financement de la CBIT (voir l'encadré 3). Il ne s'agit pas de projets isolés : en septembre 2021, le FEM a indiqué que des projets CBIT avaient été lancés dans 28 PMA,[6] notamment au Burkina Faso, au Laos, en Sierra Leone, au Togo et en Ouganda. Ce soutien peut jouer un rôle important en permettant aux pays en développement de renforcer leurs capacités nationales en matière de rapportage climatique à l'échelle internationale et d'atteindre leurs propres objectifs climatiques :

- Les pays prenant part à des activités financées par la CBIT peuvent profiter d'un précieux partage des connaissances au-delà de leurs frontières et d'apprentissage entre pairs ; ils peuvent même accéder à de tout nouveaux domaines d'action (le projet d'un pays pouvant être axé sur le suivi des adaptations et financements liés au changement climatique, tandis qu'un autre peut lui se concentrer sur l'atténuation et les inventaires de GES).
- Encourager ce type d'échange entre les pays menant des projets CBIT peut ajouter de la valeur au financement original du projet, ce qui conduira d'autres pays à faire des demandes de soutien.

Encadré 3. Une proposition retenue : tirer des enseignements de l'expérience malawienne

L'une des facteurs clés ayant mené au financement de la proposition du Malawi par la CBIT est le soutien important apporté par les hauts responsables tout au long du processus de développement et d'approbation de la proposition de projet. Une équipe d'experts nationaux a été formée afin de piloter le développement de la proposition et d'achever les travaux. Cette équipe a également bénéficié du soutien de l'African Sustainability Centre (ASCENT) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en tant que partenaire de mise en œuvre du pays.

Un autre facteur important du processus de développement de la proposition est que l'ensemble des parties prenantes (dont le personnel des ministères et services gouvernementaux concernés, les organisations de la société civile, les universitaires et les réseaux de jeunes) ont participé à toute une série de consultations. Ces réunions ont aidé à identifier les besoins et lacunes susceptibles d'empêcher le Malawi de mettre en œuvre efficacement le CTR, ce qui a permis de mettre au point une proposition de projet bien documentée et formulée.

Perspectives d'avenir

Le CTR introduit de nouveaux aspects importants dans le rapportage climatique national, tels que les pertes et préjudices, et accentue les exigences de rapportage sur d'autres aspects, dont l'adaptation et l'atténuation. Le rapportage prévu par le CTR est une excellente occasion de prendre la mesure de la réalité de la crise climatique des PMA, en cernant les actions menées et les besoins, et de renforcer les systèmes nationaux. Il s'agit également d'une lourde tâche : intégrer un rapportage de transparence au niveau national et au sein des différentes institutions n'est pas une mince affaire pour les pays disposant de faibles ressources, quelles que soient leurs ambitions.

Le renforcement de la transparence du système implique donc un renforcement du soutien. Si l'on souhaite que les PMA améliorent leur faible taux de présentation de rapports de transparence, l'aide qui leur est fournie doit être accrue. En 2021, les conclusions officielles de la COP26[7] ont indiqué la nécessité de renforcer le soutien technique et financier, invitant les institutions financières à accroître le soutien qu'elles offrent aux pays en développement à des fins de mise en œuvre du CTR. Mais les PMA ambitieux n'ont pas besoin d'attendre. Le Malawi et la Mauritanie ont tous deux mobilisé leurs ressources internes et externes disponibles pour renforcer les capacités de mise en œuvre de la transparence des institutions nationales, et peuvent inspirer d'autres pays.

Notes

1 CILSS/CSAO/SWAC, Profil securite alimentaire Mauritanie. www.oecd.org/fr/pays/mauritanie/41642759.pdf

2 Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Mauritanie. Communication nationale (CN). CN 4. https://unfccc.int/documents/200088

3 Consulter https://unfccc.int/process/transparency-and-reporting/reporting-and-review-under-the-convention/biennial-update-reports-and-international-consultation-and-analysis-non-annex-i-parties/biennial-update-reports

4 Le Commonwealth, Malawi. https://thecommonwealth.org/our-member-countries/malawi

5 Selon la note attribuée par le Rapport sur le développement humain (RDH) du Programme des Nations Unies pour le développement (RDH, 2007) dans : proposition CBIT du Malawi, janvier 2022. www.cbitplatform.org/projects/malawi-climate-transparency-framework

6 Fonds pour l'environnement mondial, Initiative de renforcement des capacités pour la transparence (CBIT). www.thegef.org/what-we-do/topics/capacity-building-initiative-transparency-cbit

7 UNFCCC (2021) Guidance for operationalizing the modalities, procedures and guidelines for the enhanced transparency framework referred to in Article 13 of the Paris Agreement. https://unfccc.int/documents/310499

Crédits photos :

Couverture : Système d'irrigation de Sunuzi construit dans le cadre du projet financé par le FEM et le FPMA « Mise en œuvre des priorités d'adaptation urgentes via un renforcement des plans de décentralisation et de développement national (Plan d'adaptation) ». Crédit : PNUD Malawi

Page 3: VSO Malawi

Page 5: jbdodane via Flickr, CC BY-NC 2.0

Page 8: maxos_dim via Pixabay

Page 13: Skip Russell via Flickr, CC BY-NC-ND 2.0

L'Accord de Paris repose sur la transparence. Dans la mesure où les pays décident de leurs propres contributions à l'effort mondial de lutte contre le changement climatique, un rapportage transparent est essentiel afin de déterminer si les objectifs fixés au niveau national sont atteints et d'encourager à viser plus haut. La transparence n'est pas une notion récente dans ce domaine, le Cadre de transparence renforcée de l'Accord de Paris s'appuyant déjà sur un système de transparence mis en place en vertu de la CCNUCC, mais y parvenir peut constituer un vrai défi.

Le Malawi et la Mauritanie s'appuient tous deux sur les nouvelles obligations en matière de rapportage prévues par la CCNUCC et l'Accord de Paris afin de renforcer les capacités de mise en œuvre de la transparence des institutions nationales. Leurs efforts révèlent certains des bénéfices et opportunités découlant de la préparation à la mise en œuvre du Cadre de transparence renforcée au niveau national. Ces deux pays développent une vision d'avenir susceptible d'inciter d'autres pays à en faire de même.

L'IIED est un organisme de recherche en politiques et plans d'action. Nous promouvons le développement durable afin d'améliorer les moyens de subsistance et de protéger les environnements dans lesquels ces moyens de subsistance sont construits. Nous sommes spécialisés dans l'établissement de liens entre les priorités locales et les enjeux mondiaux. L'IIED est basé à Londres et intervient en Afrique, en Asie, en Amérique latine, au Moyen-Orient et dans le Pacifique aux côtés de certaines des populations les plus vulnérables du monde. Nous travaillons avec eux afin de faire entendre davantage leur voix dans les instances de prise de décisions les concernant, des conseils de village aux conventions internationales.

iied

International Institute for Environment and Development
Third Floor, 235 High Holborn, Londres, WC1V 7DN, Royaume-Uni
Tél. : +44 (0)20 3463 7399
www.iied.org

Changement climatique ; gouvernance

Mots clés :
Renforcement des capacités, pays les moins avancés (PMA), transparence, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), Accord de Paris

CLIMATE AMBITION SUPPORT ALLIANCE
Strengthening capacity for inclusive negotiations

Financé par :

UK Government

Le présent document a été produit dans le cadre d'un projet financé par le département des Affaires, de l'Énergie et des Stratégies industrielles (BEIS) du Royaume-Uni qui œuvre en faveur des pays en développement. Toutefois, les avis et informations contenus dans ce document ne correspondent pas nécessairement aux opinions du BEIS ou à des opinions auxquelles il souscrit. Ainsi, il décline toute responsabilité au titre de ces avis et informations et de la confiance accordée à ces derniers.

Knowledge Products